



SNUipp 36

Fédération Syndicale Unitaire

**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC**

34, Espace Mendès-France - 36000 CHÂTEAURoux
tél : 02.54.07.61.39 - FAX : 02.54.60.92.06 - courriel : snu36@snuipp.fr

Déclaration du SNUipp / FSU

CDEN du 18 Novembre 2010

Le CDEN de ce jour prend place dans une actualité sociale agitée à savoir, entre autres la réforme des retraites et le budget Education Nationale en baisse comme vient de l'évoquer Mme Nicolas.

Le SNUipp de l'Indre considère ces questions comme centrales et en relation directe avec ce dont nous allons parler aujourd'hui.

La baisse du budget et donc le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux car c'est bien de cela dont il s'agit, se fera en actionnant plusieurs leviers, à savoir :

L' Augmentation des effectifs par classe :

- **Relèvement des seuils d'ouverture et de fermeture de classe**
- **Regroupement des structures** *doit on voir ici une réapparition des EPEP ?*

- La Réduction du besoin de remplacement :

· **Réduction du besoin de remplacement** par l'organisation autant que possible de la **formation en dehors du temps de travail** le mercredi après-midi, pendant les vacances scolaires ou, comme dans l'Indre, par un plan de formation peu attractif comme par exemple les stages en non présentiel qui n'allèchent pas les collègues, en effet, on est passés de 200 demandes se stage il y 2 ans, à la moitié l'an dernier à seulement 50 demandes cette année !

- **ouverture du vivier de remplacement** (faire appel à des non titulaires pour les remplacements)

- La Baisse de la scolarisation à 2 ans :

Consigne aux recteurs : « *Lorsque la pratique des seuils d'ouverture a été abandonnée, vous retiendrez les seuils suivants : 27 élèves pour les maternelles relevant de l'éducation prioritaire, 32 élèves pour les autres* ». Dans l'Indre, le taux d'encadrement est en baisse, la scolarisation des moins de 2 ans est passée de 42.3% en 1999 à 15.9% en 2010 ! Cette baisse historique a pour corolaire une augmentation de 10% de la scolarisation des 2 ans dans le privé !! Et on sait très bien que les élèves scolarisés dans le privé en maternelle ne reviennent jamais dans le public.

- Sédentarisation des enseignants « hors classe » :

· **Suppression de l'enseignement spécialisé - RASED** « *Plusieurs scénarii doivent être examinés : suppression des seuls maîtres G, suppression des maîtres G et des maîtres E, un troisième scénario intègre, en plus du scénario précédent, la mise en extinction des psychologues scolaires* ». Ce qui, effectivement se met doucement en place dans l'Indre avec les 12 postes d'enseignants spécialisés non pourvus.

· **Disparition des postes de coordination/animation pédagogique, autres fonctions ...** : Enseignante dans une école dite rurale, je peux attester de l'importance de la visite de conseillers pédagogiques dans nos écoles.

Plus spécifiquement, le bilan de la rentrée 2010 dans l'Indre : On déplore la non dotation d'AVS intervenant auprès des élèves en situation de handicap dans de nombreuses écoles. Ou encore la transformation d'EVS en AVS, ce qui fait que de nombreux directeurs se retrouvent sans aide administrative alors que la surcharge de travail des directeurs est incontestable.

Les fusions et fermetures d'école précipitées ont, comme on pouvait s'y attendre, eu des conséquences déplorables sur la scolarité de nos élèves. En effet à Argenton Maternelle, les élèves n'ont pas été accueillis à la rentrée dans des conditions matérielles acceptables. Les fermetures de Katz et des Capucins n'ayant pas du tout été anticipées, les élèves se sont vus changés d'environnement en milieu de cycle scolaire, ce qui peut se révéler très perturbant.

Concernant les rythmes scolaires, le SNUipp36 a appelé les collègues à indiquer dans leurs compte rendu de conseil d'école qu'ils ne sont pas en mesure d'organiser de débat sur les rythmes scolaires pour le moment. En effet, ils estiment que cette question mérite un temps plus important de préparation et d'échange entre les différentes parties engagées (au niveau de la santé, des parents, des élus, des enseignants, des partenaires de l'école, etc). L'aménagement du temps de l'enfant est un enjeu pour la réussite de tous les élèves, C'est aussi une question de santé. Nous tenons aussi à rappeler que nous avons déjà été consultés par le passé sur des questions comme les nouveaux programmes ou encore les rythmes scolaires et que nous n'avons jamais été écoutés !! Donc, à quoi bon passer de nouveau du temps sur ces questions ??

La question de l'iniquité de traitement des Professeurs des écoles stagiaires doit aussi être abordée, nous ne pouvons en effet que constater que malgré les garanties données par madame l'inspecteur, certains PES sont encadrés par des maîtres d'accueil temporaires. D'autre part, on souligne aussi la diversité des postes sur lesquels sont mis ces collègues. Non seulement leurs tuteurs n'ont pas tous la même formation mais en plus leurs situations sur le terrain connaissent une grande diversité ! Où est l'égalité de traitement ?? Nous rappelons ici que le SNUipp demande toujours l'abrogation de la nouvelle architecture de « formation » des enseignants.